

COMMUNE DE LESCURE D'ALBIGEOIS
81380

N° 228./2024

ARRETE DU MAIRE

**ORDONNANT L'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'INSTAURATION D'UN PLAN D'ALIGNEMENT
DE LA RUE DU CAMI VIEL SITUEE ENTRE L'AVENUE DE
L'HERMET ET LA RUE DES PRATS**

Le Maire de la Commune de LESCURE D'ALBIGEOIS

VU le Code Général des collectivités Territoriales,

VU le Code de la voirie routière et notamment ses articles R 141-4 à R 141-9,

VU la délibération du conseil municipal en date du 12 septembre 2024 portant instauration d'un plan d'alignement rue du « Cami Viel » et autorisant Madame le Maire à lancer l'enquête publique correspondante,

VU le dossier réglementaire constitué en vue de l'instauration du plan général d'alignement de la rue du « Cami Viel » située entre l'avenue de l'Hermet et la rue des Prats,

A R R E T E

Article 1^{er} : En vue de l'instauration du plan d'alignement de la rue du « Cami Viel » située entre l'avenue de l'Hermet et la rue des Prats, une enquête publique est ouverte dans la commune de LESCURE D'ALBIGEOIS afin de déterminer la limite du domaine public routier et des propriétés riveraines.

A cet effet, un dossier sera déposé à la Mairie pour être consulté par tous les intéressés. Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Lescure d'Albigeois.

Article 2 : Le dossier d'enquête pour l'établissement du plan d'alignement comprend :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Un plan parcellaire comportant l'indication des limites projetées de la voie communale
- La liste des parcelles et de leur(s) propriétaire(s) située dans l'emprise du projet

Il sera disponible en Mairie durant toute la période d'enquête publique aux jours et heures d'ouverture au public à savoir :

- Le lundi de 8h15 à 12h00 et de 14h30 à 17h30
- Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Article 3 : Cette enquête aura une durée de quinze jours consécutifs, soit du **22 octobre 2024 au 5 novembre 2024** inclusivement. Pendant cette période, le public pourra, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie prendre connaissance du dossier et formuler ses observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à la mairie.

Le registre permettant de recueillir les remarques du public sera disponible toute la période d'enquête publique aux jours et heures d'ouverture au public à savoir :

- Le lundi de 8h15 à 12h15 et de 14h30 à 17h30
- Les mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30

Article 4 : **Madame FUERTES Catherine**, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Article 5 : Le commissaire-enquêteur assurera 3 permanences à la mairie de Lescure d'Albigeois, aux jours et heures suivants, afin de recevoir les observations du public :

- **mardi 22 octobre 2024 de 14 heures à 17 heures**
- **mercredi 30 octobre 2024 de 9 heures à 12 heures**
- **mardi 5 novembre 2024 de 14 heures à 17 heures**

Article 6 : A l'expiration du délai de quinze jours défini à l'article 3 ci-dessus, le commissaire enquêteur constatera sur le registre la clôture de l'enquête et nous transmettra le dossier avec ses conclusions afin qu'il soit statué définitivement par le conseil municipal.

Article 7 - Le présent arrêté sera affiché au lieu habituel d'affichage des avis officiels et sur place quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête.

Fait à Lescure d'Albigeois, le 3 octobre 2024

Le Maire

